Cac
FRE
2540

LE CRI DE LA VÉRITÉ,

OU

LE POINT DE RÉUNION DU PEUPLE FRANÇAIS.

f MTW 4897

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

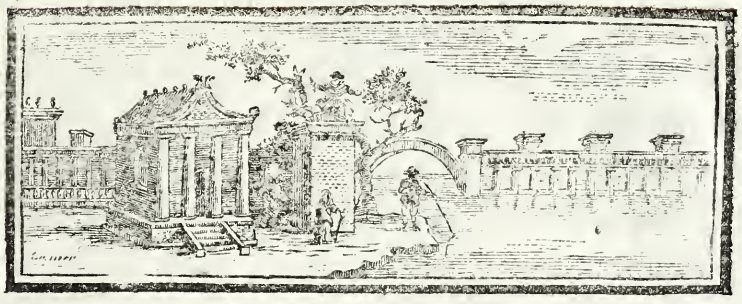

LE CRI DE LA VÉRITÉ,

OU

LE POINT DE RÉUNION DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous avons ſouffert ſi long-temps des effets du menſonge, qu'il faut eſſayer enfin de ceux de la vérité.

PEUPLE français ! objet de ma plus tendre ſollicitude, tu vas bientôt me reconnoître à mon zèle pour tes vrais intérêts ; je ſuis l'auguſte Vérité, pour la dernière fois, peut-être, je vais te faire entendre ma voix ; quitte ton aveuglement, vois l'abyme qui ſe creuſe ſous tes pas ; ſors de ta léthargie & de ton funeſte aſſoupiſſement, il ne te reſte qu'un inſtant pour mettre à profit mes oracles.

N'en crois point au Clergé & à la Nobleſſe : ces dangereux ariſtocrates, jaloux d'uſurper une portion de l'autorité ſouveraine, & de rejeter ſur toi l'immenſe fardeau des charges de l'Etat, t'inſpirent une injuſte défiance contre tes Souverains ; ils te répètent ſans ceſſe *que la monarchie va ſe perdre dans le deſpotiſme, comme les fleuves dans la mer* : crois-moi, tes Rois n'eurent jamais la perfide ambition du deſpotiſme, tu en as pour garant l'éternelle ſucceſſion des Bourbons, leur véritable gloire, leurs propres intérêts, &, faut-il te le dire, *toi-même.*

Si tu doutois de ce que je t'annonce, apprends qu'il eſt des Provinces encore aſſez barbares, où le Clergé & la Nobleſſe, s'érigeant d'avance en légiſlateurs, ont oſé conſigner dans des écrits publics, que leurs gothiques & monſtrueux régimes, vicieux en eux-mêmes, & défigurés par le temps, *étoient conſtitutionnels .... qu'eux ſeuls repréſentoient légalement la Nation .... que la raiſon & les lois concouroient également à leur aſſurer les formes diſtinctes & ſeparées, auſſi antiques que la conſtitution qui les ſépare du Tiers-Etat : formes auxquelles ils étoient inviolablement attachés, barrières qui, une fois détruites, établiroient l'égalité primitive qu'ils n'accorderont jamais.*

Ils ont encore oſé faire écrire .... *que ſans avoir*

beſoin des conſeils des Citadins des Bourgades, la Nobleſſe ſauroit faire des ſacrifices pour ſon Roi.... que cette Nobleſſe ſeule conſtituoit la monarchie, qu'il faut toujours une portion d'ariſtocratie dans un gouvernement quelconque.... que c'eſt la Nobleſſe qui ſe trouve tout naturellement placée entre le Roi & ſes Sujets (comme ſi eux-mêmes ne l'étoient pas), *que c'eſt elle qui arrête les Miniſtres deſpotes, & retient les Sujets rebelles* (*a*).

Miſérable orgueil! juſqu'où ne portes tu pas ton délire & ta démence (*b*)!

(*a*) Voyez le Pamflet *intitulé* Réflexions d'un *prétendu* Citoyen ſur le rétabliſſement des anciens Etats du Comté de Bourgogne.

(*b*) Au moment où cet écrit étoit ſous preſſe, on nous informe que ces prétentions inſenſées, démenties par la raiſon, n'ont pas eu la ſanction de la plus ſaine partie des vrais Nobles, ſur-tout dans la Province de Franche-Comté; les *Montbarrey*, les *Grammont*, les *Marnéſia*, le *Vicomte de Toulongeon*, les *Montciel*, les *Mercey*, les *Reculot*, les *Matherot de Romange* & nombre d'autres, ont improuvé ces dangereux & puériles écarts. Ils n'ont eu d'approbateurs que des nouveaux annoblis, ou quelques têtes décrépites, farcies d'antiques préjugés. Noms chers à la Patrie que je viens de prononcer, ſoyez gravés ſur des tables d'airain par le burin de la reconnoiſſance publique!..... C'eſt faire grâce aux autres de les enſevelir dans un éternel oubli.

Peuple fidelle, ne redoute rien de ton idolâtrie pour tes Rois, ils te chériſſent en raiſon de l'excès de ton amour ; c'eſt ton attachement ſans bornes qui a rendu tous les Potentats de l'univers ſi jaloux de l'honneur de te gouverner ; c'eſt l'enthouſiaſme de tes vrais ſentimens qui a produit dans un Souverain de l'Europe cette exclamation digne d'honorer également le Monarque & le Sujet : *Quand on n'eſt pas Dieu, il ne reſte à déſirer que d'être Roi de France.*

Garde-toi donc d'élever des plaintes indiſcrètes, conſidère que tes Rois, malheureux eſclaves de leur propre grandeur, ſont expoſés à devenir victimes de l'orgueil, de l'ignorance, de l'ambition de leurs miniſtres ; ne leur impute donc pas les malheurs qui t'affligent, leur cœur n'y eut jamais de part ; ſonge qu'au milieu de tes maux, il exiſte des Necker & des Anges tutélaires qui te laiſſent le doux eſpoir de les faire bientôt tarir. Ignore-tu que ces ſeuls mots, *le Peuple ſouffre*, ont toujours produit dans l'ame des Bourbons le plus vif attendriſſement : oſe donc tout eſpérer de tes droits inconteſtables, & ſur-tout de Louis le Bienfaiſant.

Après des ſiècles d'un oubli profond, il conſent de t'aſſocier à une partie de l'adminiſtration intérieure de ſes Provinces ; pour agir plus ſurement,

il consulte les Notables de son Royaume, il t'appelle à son Conseil, enfin il te rend tes Etats; mais songe que ces mêmes Etats te deviendroient funestes, s'ils n'étoient pas régénérés sur les principes immuables de la raison & de la justice, s'ils n'étoient pas constitués sur le modèle de la plus parfaite organisation *: voici donc l'instant où tu as le plus besoin de mes conseils.

Déjà je t'ai fait annoncer par mes plus fidelles interprètes les L..... les de La..... les D..... les L. D. W..... les S..... les C..... les M..... les T..... & autres sans nombre, 1° ce qui devoit fixer ton vœu, 2° les inconvéniens que tu avois à redouter, 3° les précautions qui te restoient à prendre; je vais encore te retracer mes leçons, & remettre entre tes mains le fil du labyrinthe.

§. Ier.

Ce qui doit fixer ton vœu, est 1° la représentation entière & complète de ton Ordre;

2° L'élection libre de tes mandataires par-devant un Président élu;

3° Des représentans choisis dans ta classe, & à l'abri de toute suspicion;

4° Une égalité parfaite dans le nombre des voix avec les deux premiers Ordres réunis;

* V. l'Arrêt du 1er novembre 1788.

5° Une influence égale pour la nomination aux emplois, ainsi que pour la Commission intermédiaire ;

6° Les délibérations prises par les trois Ordres réunis & les suffrages comptés par tête.

Si l'on te refuse une justice à laquelle tu as droit de prétendre, fais ce que je t'ai suggéré, « presse-» toi autour du Trône, & pour ta sureté maintiens » le pouvoir monarchique .... n'oublie jamais » que tes Rois t'ont fait homme pour te rendre » sujet. »

§. II.

Inconvéniens à redouter.

Ne te laisse pas tromper par le spécieux système d'*unanimité* ; c'est un piège que l'on tend à ta crédulité & à ta bonne foi.

1° Les deux premiers Ordres, unis par les relations de naissance & d'intérêts, t'opprimeroient infailliblement, ils rejetteroient toujours sur toi le parti du refus ou du *veto*, & ton Roi, maître de prononcer, le feroit d'après le suffrage des deux premiers Ordres.

2° Le *veto* ou le parti *négatif* qui feroit ton unique ressource, t'attireroit l'indignation du Monarque, le mépris des deux autres Ordres, ta

voix ſeroit iſolée, tandis que les deux premiers ſeroient toujours d'accord entr'eux ; le *veto* ou la negative ne ſerviroient donc qu'à te faire mieux ſentir ta nullité & ton impuiſſance.

» 3° Je te l'ai dit, je te le répète, à la longue » le petit nombre l'emporte toujours ſur le plus » grand..... le parti négatif n'eſt que l'arme du » plus foible, & cette arme fléchit à la longue.

N'abandonne jamais l'égalité des voix à compter par *tête*, & non par *Ordre* ou par *chambre*, autrement il arriveroit que le plus petit nombre l'emporteroit infailliblement ſur le plus grand.

Opinant par Ordre, donnant au Clergé vingt-quatre députés, treize contre onze feront la pluralité de la chambre ; donnant à la Nobleſſe quarante-huit, vingt-cinq produiront cette même pluralité contre vingt-trois ; l'Ordre du tiers formé de ſoixante-douze, contrediroit ſans ſuccès les deux premiers Ordres ; bien plus, il revendiqueroit inutilement les onze voix de la première chambre, les vingt-trois de la ſeconde, pour les réunir à ſon ſuffrage unanime, on lui diroit, la pluralité eſt formée par le vœu des deux premiers Ordres ; ainſi treize voix d'une part, vingt-cinq de l'autre, qui font trente-huit, l'emporteront ſur onze, vingt-trois & ſoixante-douze, ou, ſi l'on veut, ſur cent ſeize : quel étrange abus!

Défie-toi de ces distinctions subtiles, de l'égalité accordée pour l'impôt, & refusée pour l'administration, ou ce qui est la même chose, de l'égalité accordée pour les affaires économiques, & refusée pour les affaires politiques.

1° Cette distinction n'entraîneroit à sa suite que discorde & confusion ; les uns tenteroient de rendre toutes les délibérations relatives à l'impôt, les autres à l'administration. 2° Il est peu d'affaires d'administration qui, directement ou indirectement, ne donnent lieu à des impôts. 3° Pourquoi le Peuple à qui l'on ne peut raisonnablement disputer l'égalité des lumières, la prépondérance du nombre & des richesses, seroit-il privé de l'égalité en matière d'administration ?

Ne te laisse pas plus abuser sur le mot *privilége*, que sur celui de *constitution* ; je me suis spécialement attaché à te faire connoître que par le mot *privilége*, « il falloit entendre non pas » ce qui anéantit le droit commun, mais ce qui » l'excède ; que le privilége n'étoit au fond qu'un » droit plus grand, & qui passoit la mesure du » droit commun. » Ce n'est donc pas un titre d'exaction, pour rejeter sur la classe indigente un poids qui doit être commun.

Peuple trop crédule ! prends garde sur-tout que cette égalité que tu revendiques, & qui t'est due

tout au moins, ſera bientôt perdue & détruite, ſi tes députés ne ſavent ſe défier des fauſſes inſinuations des deux premiers Ordres, les uns ſeront ſéduits par un emploi de lucre ou de confiance, par l'appas d'un bénéfice; les autres ſeront gagnés par des prévenances, ou ſuccomberont en eſclaves ſerviles, ſous l'aſcendant que donne le rang & les dignités. Peuple infortuné! tu as donc peu d'eſpérance à concevoir de l'égalité même que tu réclames, & cependant on te la conteſte.

Il me reſte à te prévenir ſur les précautions que tu dois prendre dans les circonſtances où tu te trouves placé.

§. III.

Précautions néceſſaires au Peuple dans les circonſtances préſentes.

PEUPLE léger & inſouciant! loin de t'occuper à prévoir & à détourner les maux dont tu es menacé, à peine réfléchis-tu dans l'inſtant même de l'action: ta poſition me touche, je vais donc t'éclairer.

» Tel eſt le malheureux ſort des hommes, » que jamais ils ne ſavent prévenir les maux, il » faut qu'ils en éprouvent toute la rigueur pour » qu'ils penſent à recourir aux remèdes.

Si ton Roi ſuit librement les mouvemens de ſa juſtice & de ſa bienfaiſance ; s'il ſe décide, par le tendre intérêt qu'il prend à ton ſort, il t'accordera tes demandes pour la prochaine convocation des Etats ; elles ſont juſtes, l'objet même de ces Etats en rend le ſuccès inévitable. Jamais il ne fut plus néceſſaire de rétablir l'équilibre, l'harmonie & les proportions dans les différentes parties de ce grand tout.

Si cependant par une fatalité au-deſſus de toute prévoyance humaine, on parvenoit à ſurprendre la religion du plus juſte des Rois ; s'il lui plaiſoit de te convoquer aux prochains Etats ſur une ancienne forme & en nombre inférieur aux deux premiers Ordres, garde-toi de ſuivre les aveugles ou perfides conſeils de ceux qui t'inviteroient à t'abſtenir de toute comparution ; mérite par ta ſoumiſſion les bontés de ton Roi, ou plutôt ne prends conſeil que de ton cœur, de ton amour pour tes Souverains ; en quelque petit nombre que tu ſois reſtreint, fais paroître tes Députés ; mais pour mettre à couvert tes droits éternels, charge expreſſément tes repréſentans de faire valoir des prétentions déjà avouées légitimes par la plus ſaine partie de la Nation ; prends la ſage & ſalutaire précaution de limiter leurs mandats ; qu'il leur ſoit

fait défenſe de rien faire, rien approuver ou conſentir qu'en préalable l'égalité de voix ne te ſoit accordée avec les deux autres Ordres, & dans tous les cas ſans diſtinction, pour enſuite être traité de tous les objets à pluralité de ſuffrages, qui ſe compteront par individus, avec pouvoir dans ce cas, & ce préliminaire rempli, de conſentir tout ce qui ſera jugé utile & néceſſaire pour le bien de l'Etat en ſubſides, impôts, contributions ou autres objets quelconques, leur enjoignant au beſoin d'exhiber leurs mandats, d'émettre ou notifier leurs proteſtations contre tout ce qui pourroit être fait au contraire.

Peuple libre, digne d'un meilleur ſort, je viens de t'éclairer ſur tes droits, je t'ai tracé d'une main ſûre la route que tu dois ſuivre; ſi tu n'as pas le courage d'y entrer & de t'y maintenir, tu n'en deviendras que plus coupable.

Puiſſe alors s'accomplir ſur toi mes prédictions, elles ſeront la ſuite inévitable de ta molleſſe & de ta ſtupide inaction!

Puiſſe alors le Clergé te faire gémir une ſeconde fois ſous le poids d'une aveugle ſuperſtition, te dépouiller de ce qui te reſte, & en abuſer impunément ſous tes yeux!

Puiſſe la Nobleſſe qui a déjà tout envahi, te faire rentrer de nouveau dans l'eſclavage, appeſantir

ſans pitié ſur toi le joug de ſon ariſtocratie favorite !

Puiſſe-tu enfin dans le mépris dont tu te ſeras rendu digne, ne plus préſenter qu'une eſpèce avilie & dégradée !

Si tu veux prévenir l'accompliſſement de mes oracles, ſois homme, mais ſois en même temps Sujet fidelle, Citoyen zélé & équitable, n'oublie jamais « qu'en demandant juſtice pour ton Ordre, » c'eſt demander la paix pour l'Etat. »

639